

À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE TRAVAIL DES MÉTAUX

Métallerie-serrurerie, mécanique générale, traitement des surfaces...

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire trois types de déchets différents :

Des **déchets inertes** :

Ces déchets ne présentent **aucun caractère dangereux**. Ils sont stables : ils ne subissent aucune modification chimique ou biologique au cours du temps. Ils peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés.

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets inertes sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Métallerie/serrurerie

Gravats	À déposer au centre technique de traitement des déchets (pont-bascule). Au pont bascule, le tri des déchets se fait aussi.
Carrelage	
Terre	

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

En commun métallerie-serrurerie, mécanique générale, traitement des surfaces

Emballages plastiques	À déposer en déchèterie pour recyclage
Polystyrènes	
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasins
Copeaux et chutes de métaux d'alliages	À déposer en déchèterie zone métaux
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés à déposer en déchèterie pour recyclage

En métallerie-serrurerie

Vitrage	À déposer en déchèterie aux encombrants
Plaques de plâtre	À déposer en déchèterie en zone gravats
Bois de dépose	À déposer en déchèterie en zone bois traités

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

En commun métallerie-serrurerie, mécanique générale, traitement des surfaces

Emballages vides souillés	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Chiffons et papiers souillés	À déposer en déchèterie aux encombrants

En traitement de surfaces

Résidus d'huiles, essence, pétrole	A faire collecter par l'entreprise Guibert frères (41 33 26 /41 23 07)
------------------------------------	---

En métallerie-serrurerie

Cartouche de colle et silicone	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Huile de coupe usagée	
Solvant usagé	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type **carré orange**.

